



Maine et Loire

# Compte rendu FO DGFIP49 : CHS-CT du 29 juin 2021

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

📄 [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ [fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

Le CHS CT de Maine et Loire s'est réuni en visio-audio conférence, et présentiel le 29 juin 2021.

Dans leur déclaration liminaire (cf ci-dessous ou sur notre site internet), les représentants **FO DGFIP 49** ont dénoncé la création des CSA (Comités Sociaux d'Administration) entraînant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, une fusion des CT et des CHS CT. Ils ont ensuite rappelé que la Direction Générale souhaitant maintenir le télétravail dans nos services et le faire évoluer vers un télétravail dit « régulier », FO n'était favorable qu'à un télétravail librement choisi par l'agent, ce dernier bénéficiant d'un accompagnement matériel et financier.

## **Avis sur le programme annuel de prévention ( PAP) issu du document unique d'évaluation des risques professionnels ( DUERP) :**

La crise sanitaire n'a pas permis une mise à jour du DUERP.

Nous observons toujours dans le DUERP une prépondérance des risques psychosociaux. Les représentants **FO DGFIP49** ont formulé plusieurs suggestions de modifications à la Direction pour le PAP 2021. Ils se sont abstenus lors du vote sur le PAP considérant que la Direction Générale n'affecte pas les moyens nécessaires à la résorption des risques psychosociaux observés, et continue à supprimer des emplois par la mise en œuvre de réformes tous azimuts.

## **Examen des propositions de dépenses :**

Vous trouverez ci dessous les dépenses ayant reçu un avis favorable des représentants du personnel :

### **1) Travaux de mise en conformité des installations électriques suite aux contrôles réglementaires :**

CFP de SEGRE = 1 042 €

CFP de CHOLET = 541 €

DDFIP Site Arnould = 488 €

### **2) Fournitures de 7 batteries et d'1 jeu d'électrodes pour les défibrillateurs = 2 982 €**

### **3) Formations Evacuation Bat C et D cité administrative ANGERS (formations prévues en Novembre 2021) = 1 104 €**

### **4) Fourniture et pose de stores sur la façade sud- 5ème étage DDFIP Talot = 3 157 €**

Il s'agit d'un essai pour faire baisser la température des bureaux par l'utilisation coté sud de stores à fort rejet de l'énergie solaire.

### **5) Travaux de correction acoustique à l'accueil du Bâtiment D de la Cité administrative ANGERS :**

Deux devis utilisant des techniques différentes ont été présentés pour réduire le volume sonore global de l'accueil commun. M Fréville, ISST (inspecteur santé et sécurité au travail), a préconisé qu'une étude soit réalisée préalablement à la pose de cloisons ou plaques absorbant les bruits.

Dans l'attente des résultats de cette étude, et suite aux débats, il a été décidé qu'une réserve de 8 600€ serait constituée sur le budget 2021.

## **Nettoyages COVID :**

M Guérineau a indiqué que les compléments de nettoyage liés à la lutte contre la Covid entraîneraient des dépenses complémentaires pour le CHS CT à hauteur de 14 000€.

### **Formations :**

Des formations à destination des secouristes, et Santé au bureau, budgétisées en 2020, n'ont pu avoir lieu l'année dernière. Leur organisation est prévue en septembre et novembre 2021 si la situation sanitaire le permet

### **Relamping :**

Une réserve de 6 000 € a été constituée afin de permettre, sur plusieurs sites, une opération de relamping (remplacement des éclairages au néon par des éclairages leds beaucoup plus économiques et performants)

Vos représentants **FO DGFIP 49** ont demandé à la Direction si sur l'ensemble des sites les systèmes de VMC fonctionnent correctement.

En effet en période de crise sanitaire, une aération régulière et un renouvellement performant de l'air des bureaux sont des moyens de prévention efficaces.

Mme Raully a indiqué qu'une campagne d'entretien préventif est en cours depuis mai et qu'elle s'achèvera en août 2021. A la fin de cette campagne, d'éventuelles préconisations de travaux seront connues. M Fréville (ISST), a rappelé l'importance de vérifications réalisées par des organismes de contrôles agréés.

### **Information sur le nouveau protocole de télétravail applicable à la DGFIP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :**

M Derrac a rappelé que ce nouveau protocole avait été largement présenté à tous les agents du département lors des réunions de service ou d'informations organisées au cours de ces dernières semaines.

Pour mémoire, ce nouveau protocole qui va institutionnaliser le télétravail « régulier » à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 n'a pas été entériné par les syndicats nationaux.

Vos représentants **FO DGFIP49** ont rappelé que le télétravail devait rester librement choisi par les agents, et regretté que les conditions d'installation et d'indemnisation des frais des télétravailleurs ne soient nullement évoquées dans ce protocole.

La dotation en matériel de la Direction Générale avec un PC portable, et éventuellement un téléphone professionnel sur demande du télétravailleur, nous apparaissant totalement insuffisante, les représentants **FO** ne manqueront pas de faire des propositions d'amélioration lors du prochain GT local sur le Télétravail.

### **Informations sur la crise sanitaire - Précautions à prendre lors du maniement des dépôts des hébergés ou hospitalisés :**

Madame le Dr Bizouarne, médecin du travail ( anciennement médecin de prévention ) a fait un point sur la situation sanitaire dans notre département.

Plus aucun cas de COVID n'est recensé dans les services de la DDFIP 49. Moins de 20 agents demeurent en télétravail pour santé fragile.

Les taux d'incidence sont tombés à un niveau très faible en Maine et Loire. Pour le Médecin, le développement du variant Delta (ex Indien) constitue un grand point d'interrogation pour la rentrée de Septembre 2021.

Mme Bizouarne a aussi présenté un rapport concernant sa visite à la Trésorerie du CHU d'ANGERS, visite axée plus spécialement sur les précautions à prendre lors du maniement des objets déposés appartenant aux personnes hospitalisées et hébergées par des régisseurs.

Ces recommandations étant très utiles et précises, les représentants **FO DGFIP 49** ont proposé qu'elles soient reprises dans une fiche synthétique, fiche qui sera ensuite diffusée dans tous les postes concernés.

Pour conclure, et évoquant un autre sujet, Mme le Dr Bizouarne a indiqué que l'audiomètre du cabinet médical n'est plus opérationnel.

Les représentants **FO DGFIP 49** ont proposé au Président du CHS CT qu'il transmette au Secrétariat Général un courrier rappelant l'urgence du remplacement de cet appareil.

## **Avis sur les projets de réaménagement au SDIF de SAUMUR et au CFP de BAUGE :**

Ces deux projets ont fait l'objet d'une étude lors de la commission immobilière du 25 juin 2021.

- Le réaménagement du SDIF de SAUMUR n'appelle pas d'observation particulière.
- Dans l'optique de la création du futur SGC de BAUGE au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et de l'arrivée des collègues de la Trésorerie de SEICHES sur le LOIR, un plan a été proposé par la Direction. Un projet d'aménagement alternatif ayant été établi par une partie des agents du site, M Derrac a décidé qu'une nouvelle commission immobilière se réunirait à la rentrée pour statuer sur le plan retenu.

## **Examen des registres Santé Sécurité au Travail :**

Ont été évoqués les registres adressés à la Direction entre les 18 et 20 mai 2021 par des collègues des SPF de SAUMUR, CFP de SEGRE, SIP ANGERS EST au sujet des températures trop basses dans les bureaux suite à l'arrêt du chauffage sur ces sites.

Pour M Derrac, notre direction est une des dernières au plan départemental à avoir arrêté le chauffage. M Guérineau constate que malheureusement il y eu un pic de températures fraîches (notamment le matin) après la coupure du chauffage.

Les représentants **FO DGFIP 49** ont demandé que des chauffages d'appoint soient, dans ce cas, mis à disposition des agents travaillant dans les bureaux les plus frais, puisqu'il faut prendre aussi en compte les besoins d'aération permettant de lutter contre la Covid.

Mme Raully a répondu qu'elle comprenait bien cette demande, mais qu'en parallèle il était de son devoir d'éviter tout risque d'incendie, car de nombreuses installations ne seraient pas en capacité de fournir une demande d'électricité supplémentaire.

## **Examen des fiches des signalement :**

La fiche d'une collègue du SIP de CHOLET, victime de menaces de mort de la part d'un contribuable a été évoquée. La Direction Départementale a fait parvenir un courrier de mise en garde au redevable et a saisi le procureur général de la République contre ses agissements intolérables.

## **Questions diverses :**

### **Formations en cours :**

Mme GANDIER, secrétaire du CHS CT, a fait le point sur les différentes formations en cours de mise en œuvre par le Secrétariat Général.

Elle a rappelé que la formation aux gestes qui sauvent (objectif 80 % des agents formés à l'horizon 2022), fait l'objet d'un marché national actuellement en cours de négociation par le Ministère des Armées. Ce marché serait notifié au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

## **Réfrigérateur du SIE de SAUMUR :**

Les représentants **FO** ont rappelé à M Derrac l'urgence de trouver une solution pour permettre aux agents de ce service de disposer d'un réfrigérateur afin d'avoir à disposition de l'eau fraîche et de conserver les repas.

M Derrac s'est engagé à trouver très rapidement une solution, envisageant l'installation d'un gros appareil sur chaque site.

**Pour les représentants FO DGFIP 49, il apparaît préférable que chaque service soit doté de son propre réfrigérateur.**

**Vos représentants FO DGFIP 49 au CHS-CT :**

Eric CAPILLON et Olivier AUDOUX

# Déclaration liminaire CHS CT du 29 juin 2021

**Monsieur le Président,**

Les représentants **FO DGFIP du Maine et Loire** déplorent que les conclusions du groupe de travail ministériel du 10 mars 2021, consacré à la fusion des instances, marquent une nouvelle étape dans la restriction des droits des fonctionnaires avec la disparition des CHS CT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pourtant tout au long de la crise du Covid, les CHS CT ont montré toute leur pertinence dans notre ministère et leur capacité à trouver des réponses aux légitimes demandes de nos collègues.

Les représentants **FO DGFIP 49** dénoncent la création des Comités Sociaux d'Administration (CSA) fusionnant les CT et les CHS CT. Comment une fusion de ces deux instances pourrait apporter un plus pour les agents ? Cette réforme sous couvert de modernisation n'a qu'un seul but : limiter l'expression syndicale en réduisant le nombre de représentants, ainsi que leurs droits syndicaux.

Le contexte sanitaire demeure compliqué, avec une montée en puissance du variant Delta, et on ne peut occulter la question des risques psychosociaux liée à la gestion de cette crise. De nombreux collègues ressentent une grande lassitude liée aux réformes incessantes dans notre Direction et aux incertitudes pour leur futur avec notamment la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité, la liquidation des dernières trésoreries et les regroupements des SIP, SIE, SPF et au SDIF.

Et comme si la situation sociale et sanitaire n'était pas assez chargée, et comptant bien tirer profit des investissements consentis depuis un an, notre Direction Générale veut basculer d'un télétravail exceptionnel à un télétravail régulier.

Nous nous trouvons à l'aube d'une nouvelle ère en matière d'organisation du travail, une révolution est enclenchée !!!


Nous souhaiterions connaître, Monsieur le Président, vos objectifs à ce sujet pour notre département ? En effet à **FO**, nous continuons à revendiquer un télétravail librement choisi ainsi qu'un accompagnement matériel et financier. Il revient à notre Direction Générale de pourvoir à une installation ne conduisant pas à une dégradation des conditions de travail des télétravailleurs, tout en sauvegardant celles des agents oeuvrant en présentiel.

Le télétravail doit rester une avancée sociale et non un moyen déguisé de libérer des espaces permettant à notre Direction de faire des économies sur le dos des agents. Il semble que les services de SPIB travaillent actuellement dans plusieurs départements sur des hypothèses de rationalisation des locaux, voire d'un passage à des modalités de bureau partagé aussi appelé «co working».

Nous ne pourrions conclure cette déclaration liminaire sans mentionner que, malgré des aspects bénéfiques, le télétravail apporterait, chez certains, davantage de stress que le travail en présentiel selon les conclusions d'un récent rapport de l'OIT (Organisation Internationale du Travail).

*Nous vous remercions, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer cette déclaration liminaire au procès verbal de la présente réunion.*

**« Se syndiquer, c'est oser ensemble pour ne pas se résigner seul » j'adhère à FO !**

<b>BULLETIN D'ADHESION</b> 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N°DGI ou N°AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu	